

Règlement du Trail et Cross de la Castagne du 17 novembre 2019

Le Trail et le Cross de la Castagne sont organisés par le Comité Départemental de Course d'Orientation de l'Ardèche (CDCO 07) en association avec les Communes de Montréal et Sanilhac et ses associations locales.

1) Epreuves :

Le **Trail de la Castagne** est une course ouverte aux personnes à partir 18 ans (année 2002) et + pour le 21 km pour environ 1100 m de dénivelé positif.

Le **Cross de la Castagne** est une course ouverte aux personnes à partir 16 ans (année 2004) et + pour le 11 km pour environ 240 m de dénivelé positif.

Deux courses pour les jeunes seront ouvertes:

* un parcours de 3.2 km et 125 m D+ pour la catégorie minimale (2006-2005).

* un parcours de 2.5 km et 65 m D+ pour les benjamins (2008-2007)

Il y aura 3 ravitaillements sur le 21 km et 1 ravitaillement sur le 11 km.

La validation de l'inscription signifie que le coureur accepte le règlement et certifie exacts les renseignements fournis.

2) Inscriptions :

Inscriptions par Internet sur le site de course,

Site du cdco07 : traildelacastagne.cdco07.fr

- Licence : Les concurrents qui possèdent une licence FFA doivent la présenter lors du retrait de leur dossard, elle doit être en cours de validité à la date du Trail.

- Certificat Médical : Si le concurrent n'est pas licencié, il doit être en possession d'un certificat médical de moins d'un an libellé obligatoirement « Non contre indication au sport en compétition »

- Autorisation parentale : Pour les mineurs non licenciés, une autorisation parentale signée les autorisant à courir sur cette épreuve. (*Téléchargement sur le site de course*)

Droits d'engagement :

Tarifs :

- **Jusqu'au 8 novembre 2019 avant 20h, l'inscription internet** sera de :

10 € pour le 11 km ;

14 € pour le 21 km ;

3€ pour les courses jeunes.

- **du 8 novembre 2019 après 20h, l'inscription par internet** sera de :

13 € pour le 11 km ;

17 € pour le 21 km ;

5 € pour les courses jeunes.

Inscriptions possibles sur place, dans la limite des places disponibles.

- **sur place**, les inscriptions s'élèveront à 13 € pour le 11 km, 17 € pour le 21 km et 5 € pour les courses jeunes (Maxi 250 places sur l'ensemble des parcours)

Le stand « Inscriptions sur place » sera accessible entre 7h30 et 9h30.

Le paiement y sera possible par chèque ou espèces.

Une caution sera demandée de 40 € pour la chasuble-dossard et la puce du chronométrage électronique.

La chasuble fournie par l'organisation devra être entièrement visible lors de la course.

3) Déroulement :

Il y aura 3 départs :

- pour le Trail de la Castagne de 21 km, départ à 9h30

- pour le Cross de la Castagne de 11 km, départ à 10h15

- pour les courses jeunes, départ à 10h20

L'accompagnement et le suivi en VTT sont strictement interdits, sous peine de disqualification pour des raisons de sécurité et d'équité.

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits.

Les concurrents s'engagent à respecter le Code de la Route et les consignes données par l'Organisateur via ses « signaleurs ».

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Le concurrent devra alors remettre le système de chronométrage à l'équipe organisatrice du chrono dans la zone d'arrivée.

5) Environnement et développement durable :

L'organisation vous encourage à venir participer au Trail et au Cross de la Castagne en privilégiant le covoiturage. Les courses se déroulent sur les communes de Sanilhac, Rocles et Joannas.

Les parcours empruntent quelques portions de routes goudronnées, une majorité de chemins de randonnée et une petite portion en terrain privé.

Les organisateurs et les concurrents s'engagent ensemble à respecter ces espaces et à les préserver.

Des poubelles seront positionnées sur le site du ravitaillement sur le parcours. Tout participant jetant ou abandonnant des emballages alimentaires ou autres déchets en dehors de ces poubelles pourra être disqualifié.

Les « signaleurs » pour la sécurité de tous, veilleront au respect de ces règles.

6) Assurances, sécurité et responsabilité :

Assurance : l'organisateur a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, auprès de la **MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE (MAIF)** - 200 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 NIORT CEDEX 9 laquelle atteste que CDCO 07 a souscrit un contrat sous le n° 4055712 T.

Secours : Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un état de santé fragile, au non respect des consignes de l'organisation. Une assistance médicale est organisée sur le parcours et à l'arrivée. Le médecin sera habilité à décider de la non-participation d'un engagé ou de la mise hors course de tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Annulation : Si l'épreuve est annulée pour cas de « forces majeures », avant le 12 nov. 2019, les droits d'inscriptions seront remboursés intégralement.

Après le 12 nov. 2019, 25% du montant des droits resteront acquis à l'organisation.

Le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempéries (vigilance orange, forts orages, épisodes cévenols...) ou tout autre raison, 25% du montant des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

De même, si pour les mêmes raisons, les départs devaient être décalés, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable.

7) Droits d'image :

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail et au Cross de la Castagne, sur tous supports y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée. Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

8) Classements et dotations :

Les résultats seront affichés au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.
La remise des récompenses est prévue à partir de 14h00.

Parcours jeunes Benjamins de 2.5 km :

Catégorie jeunes filles / hommes benjamines : 1 ; 2 et 3

Parcours jeunes Minimes de 3.2 km :

Catégorie jeunes filles / hommes minimes : 1 ; 2 et 3

Pour le Cross de la Castagne de 11km :

Catégorie Femmes / Hommes Scratch : 1 ; 2 et 3

Catégorie Femmes / Hommes juniors :1 er(e)

Catégorie Femmes / Hommes vétérans 1 er(e)

Catégorie Hommes cadettes / Cadets :1 er(e)

pour le Trail de la Castagne de 21km :

Catégorie Femmes / Hommes Scratch : 1 ; 2 et 3

Catégorie Femmes / Hommes juniors : 1 er(e)

Catégorie Femmes / Hommes vétérans :1 er(e)

Masters	VE	1980 et avant
Seniors/Espoirs	SE	2000-1981
Juniors	JU	2001-2002
Cadets	CA	2003-2004
Minimes	MI	2005-2006
Benjamins	BE	2007-2008

9) Respect et acceptation du règlement :

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement

Le CDCO 07.